

CYCLE PRÉPARATOIRE AUX MÉTIERS DU SON

Orientation : Assistant-e son / Audio

Orientation : Technicien-ne du son

CONDITIONS FINANCIÈRES

Les informations ci-dessous sont données à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications.

Taxe d'inscription

Une taxe d'inscription de CHF 150.00.- non remboursable doit être payée pour l'ouverture du dossier d'admission.

Taxe administrative

Une taxe administrative annuelle de CHF 160.00.- doit être payée en début d'année scolaire ou à l'admission d'un-e nouvel-le élève. Elle est non remboursable.

Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de CHF 1 000.- est demandé pour chaque étudiant-e. Il sera remboursé intégralement à la fin de la formation après déduction d'éventuelle-s dettes envers l'école. Ce dépôt doit être payé en même temps que la taxe d'inscription.

Frais de scolarité (Prix en francs suisses)

	Prix par semestre CHF	Prix de la formation CHF
ASSISTANT-E SON	1 795.00	7 180.00
TECHNICIEN-NE DU SON	5 295.00	21 180.00

Ne sont pas inclus : le prix des livres, fascicules et frais d'inscription aux examens fédéraux.

Attestation d'études

Pour toute demande de Certificat de fin d'études, il sera demandé une somme de CHF 50.00.- à l'étudiant-e, cette somme peut être déduite du dépôt de garantie.

L'attestation sera délivrée sous conditions du règlement de la totalité des frais de scolarité.

Conditions de paiement

ASSISTANT-E SON :

- Le premier versement semestriel est dû avant le 15 août
- Le deuxième versement semestriel est dû avant le 15 janvier
- Le troisième versement semestriel est dû avant le 15 août
- Le quatrième versement semestriel est dû avant le 15 janvier

TECHNICIEN-NE DU SON

Veillez tenir compte de l'échéancier et paiements d'écolages ci-dessous :

ÉCHÉANCIER

TOTAL ÉCOLAGES : CHF 21 180.-

- PREMIER ACOMPTE : CHF 2 500.- dû le 15 du mois précédent le début de chaque semestre
- SOLDE : CHF 2 795.- à verser à la fin du deuxième mois de cours de chaque semestre

Mode de paiement

- Par virement bancaire auprès de PostFinance à Lausanne (Suisse), compte No

IBAN : CH98 0900 0000 1540 6775 0

- Par virement postal au compte de chèques postaux

No 15 - 406775 0

Paiement en retard

En cas de retard dans le paiement de l'écolage, l'étudiant-e sera suspendu-e provisoirement des cours, l'école se réserve le droit de l'exclure définitivement ou de ne pas accepter le retour d'un-e élève.

L'interdiction de suivre les cours n'implique en aucun cas la suspension de l'écolage.

L'école se réserve également le droit d'exiger du débiteur l'acceptation d'un système de recouvrement direct.

Départ en cours d'année

Le départ d'un-e élève en formation doit être annoncé par écrit selon les conditions suivantes :

- avant le 30 novembre pour tout-e élève qui ne poursuit pas le second semestre.
- avant le 31 mai pour tout-e élève qui ne poursuit pas le troisième semestre.
- avant le 30 novembre pour tout-e élève qui ne poursuit pas le quatrième semestre.

Si ces délais ne sont pas respectés, le semestre suivant est entièrement dû.

Renvoi

Lors d'un renvoi d'un-e élève en cours d'année pour raisons disciplinaires, l'écolage est entièrement dû et le dépôt de garantie n'est pas remboursé.

Annulation de l'inscription

L'annulation de l'inscription d'un-e future élève doit être annoncée par écrit deux semaines avant le début des cours, passé ce délai, le semestre est entièrement dû.

Assurance maladie et accidents

L'assurance maladie et accidents est obligatoire en Suisse. Chaque étudiant-e est tenu-e de s'assurer personnellement auprès d'une caisse d'assurance-maladie et accidents.

Durée des études

La durée des études indiquée pour chacune de nos formations n'est pas contractuelle, elle dépend de l'assiduité de l'étudiant-e, du respect du règlement interne de l'école et de la réussite de tous les examens exigés.

Remarques :

L'admission d'un-e élève à l'École d'Ingénierie Appliquée (EIA) implique l'acceptation des conditions financières par l'élève, par les parents ou par le représentant ou la représentante légal-e de l'élève.

COORDONNÉES BANCAIRE ET POSTALE DE L'ÉCOLE

ASSOCIATION EIA
ÉCOLE D'INGÉNIERIE APPLIQUÉE
CHEMIN DE MONTMEILLAN 19-21
CH- 1005 LAUSANNE (SUISSE)

MODES DE PAIEMENT

PAR VIREMENT BANCAIRE AUPRÈS DE PostFinance SUISSE

- Institution financière	PostFinance
- IBAN	CH98 0900 0000 1540 6775 0

PAR VIREMENT POSTE AU COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX

- Numéro de compte	15-406775-0
---------------------------	--------------------

CONTACT :

École d'Ingénierie Appliquée (EIA)
Chemin de Montmeillan 19-21
CH-1005 Lausanne (SUISSE)

Tél. : (+41) 21 312 16 19

Email : information@e-i-a.ch

Site Web : <https://e-i-a.ch>